

Séance du mardi 05 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 10 Présents : 09 Procurations : 1 Votants : 10	L'an deux mil seize, le cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 30 mars 2016, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire, Présents : tous les membres, sauf excusé : Olivier DOUILLET donnant procuration à Jean Pierre BERNIER
--	--

Secrétaire de séance : Kévin RAULET

Objet :

- élection du 1^{er} adjoint
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance,

2016-08 Remplacement du poste vacant du 1^{er} adjoint

Vu le décès en date du 19 mars 2016 de M René HOCQUET, 1^{er} adjoint de la commune de Seigneulles ;

Vu l'article L 2122-8 du CGCT, sur proposition du maire, en cas de vacances d'un seul poste d'adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il sera pourvu sans une élection complémentaire dès lors que plus de 2/3 des sièges de conseillers municipaux sont pourvus

Vu que M Hervé DIDIOT, 2^d adjoint, ne souhaite pas occuper le poste de 1^{er} adjoint ;

Par délibération le conseil décide

que le poste d'adjoint sera pourvu sans élection complémentaire et en application du dernier alinéa de l'article L.2122-10 du CGCT, que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant ;

dès lors, Mme le Maire procède à l'élection du 1^{er} adjoint, et demande aux conseillers de se prononcer par bulletin secret.

2016-09 Élection du 1^{er} Adjoint

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs et secrets

Élection du 1^{er} Adjoint : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 10
 - Bulletins blancs ou nuls :..... 02
 - Suffrage exprimés :..... 08
 - Majorité absolue :..... 05
- ont obtenu :

- GAND Hervé : 7 voix
- DE MUER Jean François 1 voix

Monsieur GAND Hervé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé

Présentation du compte administratif 2015

Mme le Maire présente au conseil les écritures comptables du compte administratif 2015.

Compte tenu que la trésorerie n'a pas remis, à ce jour en Mairie, le compte de gestion 2015, le compte administratif ne pourra être approuvé qu'ultérieurement.

2016-10 Augmentation du temps horaire du poste adjoint technique

En raison de l'aménagement des nouveaux locaux de la Mairie, Mme le Maire demande de revoir à la hausse le temps horaire du poste de l'adjoint technique pour effectuer :

- l'entretien des nouveaux locaux communaux : secrétariat, salle de conseil, salle multi activité.
- l'entretien des communs des 2 nouveaux logements
- l'entretien de la montée d'escalier des 2 nouveaux bureaux locatifs.

Après délibération, le conseil à l'unanimité,

- décide d'octroyer une base horaire de 5H/35° à compter du 1er mai 2016
- et donne pouvoir au Maire

Vu la décision prise à l'instant par le Conseil, concernant le nouvel aménagement du temps horaire du poste, de Mme Renaux Monique, adjoint technique, porté à 5/35° au lieu de 2,5/35° à compter du 1er mai 2016

Mme le Maire rappelle que la commission Technique Paritaire du Centre de Gestion doit être consultée et qu'elle doit porter un avis favorable pour réévaluer le temps horaire du poste.

Dés lors le Conseil, à l'unanimité, décide à condition de recevoir un avis favorable du comité paritaire

- de supprimer le poste d'adjoint technique 2ième classe à 2,5/35°
- de créer un poste d'adjoint technique 2ième classe à raison de 5/35°
- et donne pouvoir au Maire et s'engage à porter les crédits nécessaires au budget de la commune.

2016-11 Modification de l'indice du poste de adjoint administratif

Madame le Maire propose de réévaluer l'indice du salaire de Mme LARDENOIS Annick, adjoint administratif contractuel

Après délibération, le conseil à l'unanimité,

- porte la réévaluation du poste de l'adjoint administratif à l'échelon 10, indice brut 409, indice majoré 368
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document s'y rapportant

2016-12 location salle multi activité

Vu la délibération 2015-33 du 05 novembre 2015 fixant les conditions de location de la salle multi activité

Mme le Maire demande de revoir le tarif de la salle multi activité, lorsque la location se porte sur une durée relativement courte, type réunion.

après délibération, à l'unanimité, le conseil fixe les nouveaux tarifs de location suivants :

Disposition de la salle	Habitant commune	Hors habitant	observation
De ½ journée	25,00 €	50,00 €	Location sans occupation de la cuisine, type réunion
plus d'une ½ journée	90,00 €	150,00 €	Location type week-end
Aux associations de la commune	gratuit		

Nomination d'un responsable de la salle multi activité

Mme le Maire informe que Mme Rachel BILLON propose bénévolement ses services pour gérer les locations de la salle multi activité,

le conseil la remercie et la nomme responsable de la gestion de la salle multi activité.

2016-13 Convention « garderie périscolaire » entre la commune et la codécom

Vu la compétence scolaire-périscolaire exercée par la communauté de communes Triaucourt Vaubécourt (CCTV) conformément à ses statuts,

Vu l'intégration de la commune de Seigneulles à la CCTV au 1^{er} Janvier 2003,

Vu la dissolution du SIS auquel appartenait la commune de Seigneulles amenant un transfert des biens mis à disposition par les communes au SIS, au profit de la CCTV,

Vu la mise à disposition de fait de l'ancienne école de Seigneulles à la CCTV et la mise en place d'une garderie périscolaire intercommunale,

Vu la restructuration globale du bâtiment de la mairie de Seigneulles par la Commune,

Vu les conditions techniques et financières dans lesquelles se sont réalisés les travaux,

vu la délibération de la CCTV en date du 25/02/2016 autorisant Mme la Présidente à signer la convention

Vu la réouverture de la garderie de Seigneulles à compter du 22 février 2016

Mme le Maire présente au conseil la convention et demande de se prononcer sur les dispositions établies sur la convention.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil

- accepte la convention telle que définie par ses articles 1 à 7
- donne pouvoir au maire pour signer la convention

2016-14 Subvention ASLC / équipement de cuisine

Mme le Maire informe que l'ASLC a financé les achats d'équipement de la cuisine de la salle multi-activité et qu'il convient de leur rembourser les dépenses, soit un montant de 880,00 €

Lave vaisselle	800 €
Plat inox, saladier pyrex	30 €
Lot de couvert	20 €
Poubelle cuisine	30 €
total	880 €

après délibération, le conseil, décide de verser une subvention de 880 € à l'ASLC pour le matériel de cuisine de la salle multi activité

Mme le Maire clos la séance